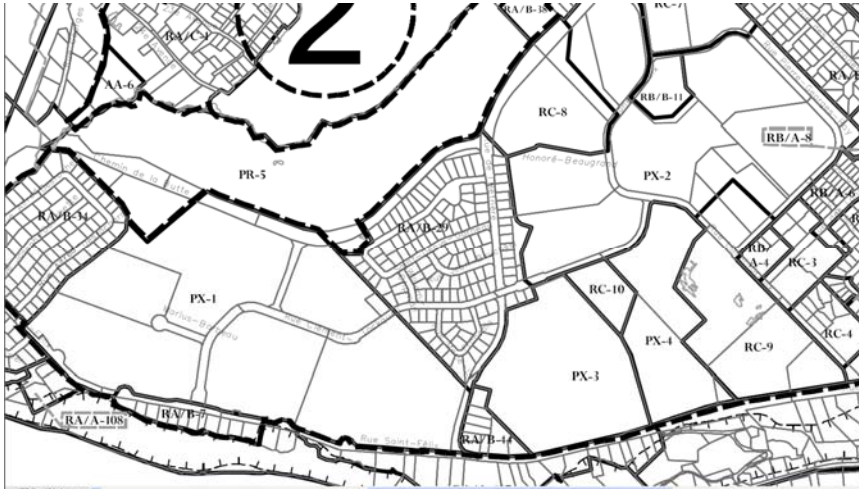


PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2010-206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 480-85 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit:

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2010, le conseil a adopté un projet de règlement numéro REGVSAD-2010-206 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de permettre, dans les zones "PX" et pour les bâtiments d'un volume excédant 100 000 m², une superficie maximale des enseignes posées sur le mur d'un bâtiment qui n'excède pas 30 m² et à permettre que la superficie maximale totale pour les enseignes posées sur le mur d'un bâtiment et sur poteau n'excède pas 30 m².



Ce projet de règlement concerne les zones "PX" dont quelques voies de circulation se trouvent aux limites ou à l'intérieur même de ces zones, à savoir: le chemin de la Butte, rues Clément-Lockquell, Honoré-Beaugrand, Pierre-Georges-Roy, Lionel-Groulx, Saint-Félix.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **7 juin 2010 à 20 h** au 200, route de Fossambault, dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ce projet de règlement.

Lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées peuvent être consultés les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 au 200, route de Fossambault, dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 21^e jour de mai 2010

M^e Caroline Nadeau,
Greffière adjointe
www.ville.st-augustin.qc.ca